

**République Française
 Département de l'Hérault
 SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
 DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT**

Délibération n° 2026-06 du Comité syndical du vendredi 13 février 2026

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

L'an deux mil vingt-six le vendredi 13 février à 10 heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id – 1, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 02 février 2026.

Etaient présents ou représentés :	Jean-François SOTO, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER, Bernard COSTE représenté par Marc CARAYON, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO représentée par Stéphane SIMON, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Martine BONNET, Nicole MORERE, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO représenté par Patrick JAURES, Claire VAN DER HORST.
Absents ou excusés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Olivier BRUN, Jean-Claude CROS, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Claude REVEL, Jacques RIGAUD, Valérie ROUVEIROL.
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents : 16 ; Procuration : 1 ; Exprimés : 17	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT ;

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire le 19 décembre 2025 ;

Considérant que les ressources de notre établissement sont limitées ;

Considérant la présentation réalisée en séance sur le détail du Budget Primitif 2026 via le document de présentation synthétique et les extractions du logiciel comptable ;

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 30 janvier 2026.

Présentation du nouveau Budget Primitif 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAP	INTITULE	MONTANT	CHAP	INTITULE	MONTANT
011	Charges à caractère général	1 094 125.24 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	265 128.88 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 233 068.00 €	013	Atténuations de charges - remb IJ maladie + remb ass statutaire	5 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections - Amortissements	27 579.00 €	016	APA	- €
65	Autres charges de gestion courante - Contrats de prestations - partenariats	261 625.25 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (coaching étudiants)	- €
66	Charges financières	- €	74	Dotations et participations	2 311 268.61 €
67	Charges spécifiques exceptionnelles (remb acompte dispositifs inflation)	5 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante - Centre affaire / locations	41 000.00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000.00 €	77	Produits spécifiques	
TOTAL		2 622 397.49 €	TOTAL		2 622 397.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAP	INTITULE	MONTANT	CHAP	INTITULE	MONTANT
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	59 223.06 €
041	Opérations patrimoniales	- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 579.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.06 €	041	Opérations patrimoniales	- €
20	Immobilisations incorporelles	14 800.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
21	Immobilisations corporelles	70 002.00 €	13	Subventions d'investissement	- €
26	Participations et créances ratt à des participations	1 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
TOTAL		86 802.06 €	TOTAL		86 802.06 €

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **Valider** le Budget primitif (BP) 2026.
- ✓ **Adopter** le Budget primitif 2026 avec reprise des résultats de l'exercice 2025.
- ✓ **Voter**, par nature, le budget principal (BP) 2026 dont le détail est annexé à la présente délibération (annexe) :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- ✓ **Valider** la présentation synthétique du Budget primitif (BP) Sydel et Scot 2026 (annexe).
- ✓ **Voter** le présent budget en équilibre à hauteur de :
 - **86 802.06 € en investissement**
 - **2 622 397.49 € en fonctionnement**

Saint André de Sangonis, le 19 février 2026

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 19 février 2026

Publiée le 19 février 2026
Transmise le 19 février 2026

Le Président du Syndicat

Jean-François SOTO